

**2013/5433 - Augmentation de la participation en fonctionnement au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Annulation de la subvention d'équipement d'un montant de 45 000 euros** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 22/04/2013, p. 0984)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Je fais suite à la question de notre Conservatoire à Rayonnement Régional qui, je le rappelle, est un syndicat mixte et qui doit faire face à la diminution de la part de l'Etat dans le budget et ce qui nous a amenés à revisiter la structure budgétaire de notre dotation. C'est ce que nous présentons aujourd'hui de manière à ce qu'il n'y ait pas de pénalisation dans le travail qui est mené au sein de notre Conservatoire. Nous avons par ailleurs interpellé Mme la Ministre sur cette diminution, ainsi que sur la baisse des bourses attribuées à quelques élèves sur des critères sociaux. Nous sommes en attente de la réponse mais en tout état de cause, notre Conservatoire continue de jouer sa mission, son rôle essentiel dans la labellisation aussi des écoles de musique de notre ville. Nous ferons bien entendu le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de pénalisation en tout cas dans les limites de notre budget actuel.

**Mme LEGAY Katherine** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons bien sûr cette modification de l'affectation de crédits au Conservatoire, modification rendue nécessaire par la baisse importante des crédits d'Etat et ce, bien que la Ville de Lyon soit le plus important financeur du Conservatoire : 62 % pour le budget 2013.

Nous ne reviendrons pas sur cette politique « austéritaire » désastreuse, dont la baisse sans précédent du budget de la Culture. Ce sont, comme ailleurs, les salariés, les usagers, les familles, qui feront à terme les frais de ce retrait de l'Etat, le Conservatoire étant incité dans ce cadre à maîtriser encore davantage sa masse salariale et augmenter ses droits d'inscription pour assurer son équilibre financier. Il est à noter qu'une forte mobilisation face à la même mesure autour du Conservatoire d'Aubervilliers-La Courneuve a abouti à un sursis de la baisse de la subvention.

Le Conservatoire à rayonnement régional est un élément essentiel à Lyon du développement d'une pratique « amateur » dans les secteurs de la danse et du théâtre, et surtout de la musique, puisque 67 % du total des élèves inscrits cette année le sont en musique, à un niveau d'exigence suffisant pour permettre à une partie de ses élèves de s'orienter dans une voie professionnelle. On estime chaque année à environ 300 le nombre d'élèves refusé, faute de place. C'est à la fois une reconnaissance de la qualité de l'enseignement dispensé et un signe de la très forte demande des Français pour des pratiques artistiques amateurs, notamment musicales. En 2008, selon les derniers chiffres fournis par le Ministère de la Culture, 46 % des Français de 15 à 19 ans avaient appris à jouer d'un instrument.

Autant dire que l'investissement nécessaire dans le renouvellement et l'entretien des instruments, pénalisé entre autres par la baisse des crédits d'Etat, n'est pas une chose tout à fait mineure au Conservatoire. Nécessaire à la formation sur place, un nombre important d'entre eux est loué aux familles, même s'il y a eu un renouvellement important, notamment l'an dernier : certains pianos par exemple ont encore plus de trente ans.

Enfin, ce dossier est pour nous l'occasion de poser plus généralement la question des pratiques amateurs musicales à Lyon, entre le Conservatoire, les MJC et les écoles de musique sur lesquelles plane le caractère aléatoire des financements assurés jusqu'à présent par le Conseil général.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)